

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Greenpeace-envoie-un-drone-s-ecraser-contre-la>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Greenpeace envoie un drone s'écraser contre la centrale nucléaire du Bugey**

3 juillet 2018

Greenpeace envoie un drone s'écraser contre la centrale nucléaire du Bugey

Des militants de Greenpeace ont fait s'écraser un drone, déguisé en Superman, contre un bâtiment de la centrale nucléaire du Bugey, dans l'Ain ce mardi 3 au matin. L'ONG de défense de l'environnement souhaitait par ce coup d'éclat alerter sur la vulnérabilité de ce type de bâtiment.

Selon le communiqué de Greenpeace , *"Superman a survolé ce matin la centrale nucléaire du Bugey, à une trentaine de kilomètres de Lyon, avant de venir s'écraser contre le mur de la piscine d'entreposage de combustible usé, accolée au réacteur 2"*.

Et d'ajouter : *"Il s'agissait en réalité d'un drone à l'effigie du super héros, piloté par des militant-e-s de Greenpeace France qui l'ont volontairement conduit dans le mur. Si l'honneur de Superman est sauf, la situation reste très inquiétante : cette action symbolique a démontré une nouvelle fois l'extrême vulnérabilité de bâtiments lourdement chargés en radioactivité".* L'appareil a traversé sans être arrêté une zone théoriquement interdite de survol pour des raisons de sécurité évidentes. Selon l'organisation, *"les piscines d'entreposage de combustible usé n'ont pas été dotées d'une enceinte de confinement robuste"*.

La centrale nucléaire du Bugey a été mise en service en 1972 et dispose de quatre réacteurs en fonctionnement. En juin 2017, un incendie sans gravité s'était déclaré sur la toiture d'un bâtiment de la zone nucléaire de l'unité de production n°5.

Huit militants de Greenpeace ont été condamnés fin février dernier à des peines de prison avec sursis ou de la prison ferme pour s'être introduits sur le site de la centrale nucléaire de Cattenom (Moselle) en octobre.

Ses militants s'étaient également introduits sur le site nucléaire de Cruas-Meysses (Ardèche) en novembre, pour mettre en évidence, selon eux, des failles dans la sécurité des piscines d'entreposage du combustible usé. Ils avaient notamment laissé des empreintes de mains

sur un des bâtiments pour démontrer leur "accessibilité". Lors du procès en appel, aucune peine de prison ferme n'avait été prononcée contre les militants de l'ONG.

—

[Voir ce message dans le navigateur](#)

[Voir tous les messages diffusés](#)

Vous recevez ce message car vous êtes abonné.e à une liste de diffusion des [Amis de la Terre Midi-Pyrénées](#)

[Modifier vos abonnements et préférences](#)

